

2B CLIM

Société par actions simplifiée au capital de 12.000 €
Siège social : 49 rue des Brosses – 69780 MIONS
RCS LYON 480 990 142

(ci-après la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 14 FEVRIER 2025

LES SOUSSIGNES :

- Madame Véronique MARECHAL
- Monsieur Eric MISSONNIER
- La société LVEF, représentée par son gérant Monsieur Eric MISSONNIER

agissant en qualité de seuls associés de la Société, au capital de 12.000 € divisé en 1.200 actions de 10 € chacune, réparties comme suit :

- | | |
|---|-------------|
| - à Madame Véronique MARECHAL
une action, ci..... | 1 action |
| - à Monsieur Eric MISSONNIER
trois cent cinquante-neuf actions, ci..... | 359 actions |
| - à la société LVEF, représentée par son gérant Monsieur Eric MISSONNIER
huit cent quarante actions, ci..... | 840 actions |

ci-après dénommés ensemble les « Associés »

APRES AVOIR PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIIT :

Conformément à l'article 29.1 des statuts de la Société, les décisions collectives résultent de la réunion d'une assemblée générale, d'une consultation par correspondance ou d'un acte signé par tous les associés.

Monsieur Eric MISSONNIER ayant fait part de son intention de démissionner de ses fonctions de Président de la Société, il convient de procéder à son remplacement.

DECLARENT ETRE APPELES A STATUER SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Monsieur Eric MISSONNIER, Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour les formalités.

PUIS PRENNENT LES DECISIONS SUIVANTES :

Première Décision

Les Associés,

prennent acte de la démission de Monsieur Eric MISSONNIER de ses fonctions de Président de la Société à effet de ce jour,

et décident de nommer en remplacement, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

La société LVEF
Société à responsabilité limitée au capital de 2.643.480 euros
Siège social : 3 Chemin du Puits Mélanie – 42800 SAINT-JOSEPH
Immatriculée 940 033 004 RCS SAINT ETIENNE
Représentée par son gérant Monsieur Eric MISSONNIER,

ce que Monsieur Eric MISSONNIER, ès-qualité, déclare accepter.

Deuxième Décision

Les Associés,

confèrent à l'unanimité tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé électroniquement par les Associés, et reporté sur le registre d'assemblées générales de la Société.

Signé par :
Veronique Marechal
B4571AB707D8444...
Véronique MARECHAL

DocuSigned by:
Eric Missonnier
E8CB035BB5E14FB...
Eric MISSONNIER

DocuSigned by:
Eric Missonnier
E8CB035BB5E14FB...
LVEF
Représentée par Eric MISSONNIER